



Èvre - Thau - St Denis

ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES BERGES



La végétation des berges, également appelée **ripisylve** correspond à la haie de bordure de cours d'eau. Elle est composée d'arbres et d'arbustes. Elle assure de nombreuses fonctions. Il est donc nécessaire de la préserver et de l'entretenir.

Rôles de la végétation en Bordure de Cours d'eau

- **Stabilisation** et maintien des berges par les racines,
- **Filtration** des polluants,
- **Ombage diffus** sur le cours d'eau,
- **Maintien de la biodiversité** (zones d'abris, de nourriture, de reproduction...) et des paysages.



Ruisseau du Frémerit

Trois grands Principes d'intervention

- **Alterner** des zones d'ombre et de lumière sur le cours d'eau en favorisant l'ombage sur les zones les plus lentes,
- **Diversifier** les strates (arbres et arbustes), les essences (frêne commun, noisetier, cornouiller sanguin, aubépine monogyne) et les classes d'âge de la végétation,
- **Conserver** la végétation dans les zones d'érosion les plus importantes (maintien de la berge par le système racinaire), ainsi que les arbres remarquables.



UNE QUESTION, UN PROJET... CONTACTEZ-NOUS !

Syndicat Mixte des Bassins
Èvre-Thau-St Denis
Tél. 02 41 71 76 83

Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr
Site Internet : www.evrethausaintdenis.fr



Berges végétalisées sur l'Èvre

Objectifs Des travaux d'entretien

- **Diminution** du risque d'embâcles* et d'érosion des berges,
- **Maintien** du fonctionnement naturel du cours d'eau,
- **Rajeunissement** de la végétation,
- **Valorisation économique** du bois (bois énergie, paillage...).

MODE D'intervention

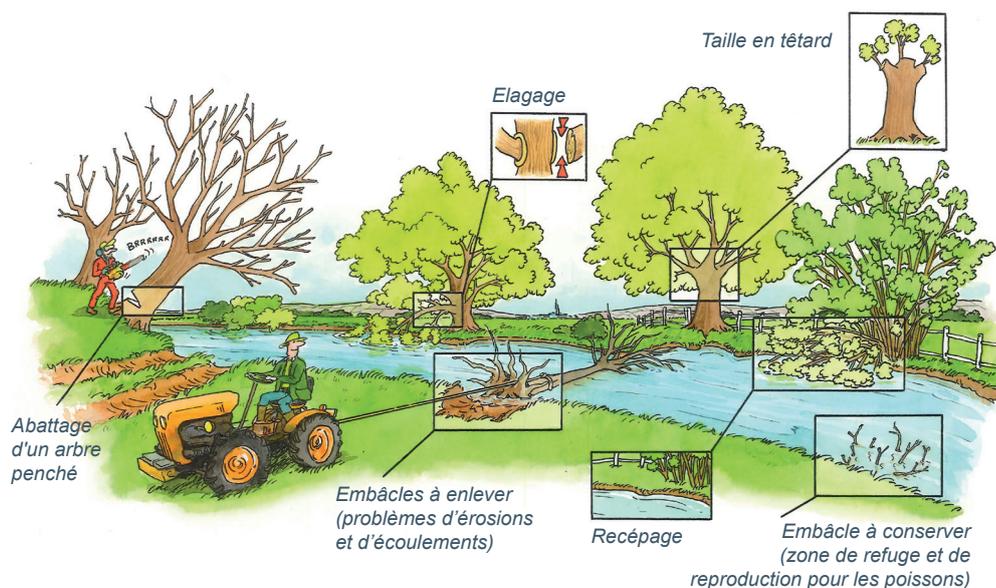
L'absence d'entretien de la ripisylve peut avoir d'importantes conséquences sur :

- les cours d'eau (chutes des arbres, érosion des berges, formation d'embâcles, colmatage*...),
- les activités (inondations, difficultés d'accès, navigation impossible ou dangereuse...).

Le mode d'intervention dépend de la largeur du cours d'eau, de l'état de la végétation, des enjeux et des objectifs recherchés.

Le débroussaillage doit être ponctuel en bordure de cours d'eau, puisqu'il est nécessaire de laisser la végétation se développer pour maintenir les berges. Le débroussaillage peut être pratiqué aux abords des ouvrages (ponts), sous les clôtures et au niveau des endroits fréquentés (activité de pêche...).

L'abattage consiste à supprimer les arbres pouvant occasionner des perturbations pour le cours d'eau. L'objectif est d'anticiper la chute d'un arbre pour éviter la formation d'un embâcle et la déstabilisation des berges. Les arbres concernés par les abattages sont généralement : penchés, sous-cavés, peu adaptés aux bords de cours d'eau (peupliers, résineux...), dépérissants ou morts. La coupe doit être nette et parallèle à la berge.



Les arbres morts ne doivent pas systématiquement être abattus. Ils sont des abris très favorables aux oiseaux et insectes. Lorsqu'ils ne risquent pas de tomber dans le cours d'eau, il faut essayer de les conserver.

Le recépage a pour objectif de rajeunir une cépée (aulne glutineux, noisetier, saules...) afin d'obtenir de nouvelles pousses au printemps suivant. Pour cela, il faut couper l'ensemble des brins présents sur la cépée au raz du sol.



À éviter ou à Proscrire

- La coupe à blanc*,
- L'arrachage des souches,
- L'utilisation de produits **phyto-sanitaires** pour le débroussaillage,
- L'utilisation de **pelles mécaniques** pour l'élagage ou l'abattage.



Coupe à blanc (à éviter)



À Privilégier

- Le maintien d'une végétation **saine et équilibrée**,
- Le **recépage** des souches vieillissantes,
- L'**enlèvement des embâcles** qui obstruent complètement le cours d'eau,
- L'**élimination des espèces inadaptées** aux berges (peupliers, robiniers faux acacia, résineux).

Glossaire

*Embâcle

Accumulation de branches, d'arbres et/ou de débris divers dans le lit d'un cours d'eau, qui fait obstacle à l'écoulement de l'eau.

*Colmatage

Dépôt et accumulation des sédiments fins, recouvrant le fond du lit des cours d'eau.

*Tire-sève

Branche conservée lors d'une taille, dont la seule fonction est d'activer le flux de sève en provenance du système racinaire.

*Coupe à Blanc

Suppression de l'ensemble de la végétation sur un même linéaire de berge.

*Grumes

Arbres abattus, simplement ébranchés et laissés avec leurs écorces.

L'**élagage** permet de supprimer les branches basses pour limiter la formation d'embâcles et éventuellement alléger, rééquilibrer les arbres afin d'éviter qu'ils tombent dans le cours d'eau. Les coupes doivent être nettes et respecter le bourrelet cicatriciel situé à la base de la branche (cf. schéma au recto).

La **taille en têtard** consiste à tronçonner le tronc d'un arbre à une certaine hauteur du sol (2,5 m à 4 m). Les branches repoussent ensuite en couronne au niveau de la coupe. L'arbre têtard est intéressant en bordure de cours d'eau puisque la prise au vent est plus faible du fait d'une hauteur moins importante. La création de têtards peut se faire sur différentes essences (frêne, tilleul, chêne, orme, érable...), lorsque le tronc atteint 15 cm de diamètre.

Suivant la vigueur et l'essence de l'arbre, les branches peuvent être coupées tous les 7 à 15 ans. Il n'est pas nécessaire de laisser de tire-sève* sur certaines essences (frêne, tilleul, orme, érable...). Pour les chênes, le tire-sève doit être supprimé 2 ans après. Il faut donc choisir une branche qui n'est pas



Avant travaux de restauration de la ripisylve

trop grosse et qui est légèrement penchée. Pour ces travaux, l'intervention d'un élagueur est intéressante, tant pour ses compétences techniques que pour des raisons de sécurité.

L'**enlèvement des embâcles** ne doit pas être systématique. En règle générale, il faut enlever les embâcles qui :

- **obstruent totalement** le lit du cours d'eau et forment des barrages,
- peuvent avoir des **conséquences sur les ouvrages** (ponts, chaussées de moulins...),
- provoquent d'importantes **érosions**.

En effet, les embâcles sont des milieux très intéressants pour la vie du cours d'eau (diversification d'habitats, zones de caches et de reproduction pour la faune aquatique...).

L'**évacuation du bois et des branches** en bordure de cours d'eau, doit se faire le plus rapidement possible afin d'éviter qu'ils soient emportés par une crue. Si ce n'est pas possible, il faut envisager un stockage sur des zones ne présentant pas de risque d'inondations.



Après travaux de restauration de la ripisylve

Valorisation économique DU Bois

La valorisation économique du bois peut se faire sous différentes formes :

- **bois bûche** : valorisation la plus fréquente actuellement car elle nécessite peu de moyens matériels et permet de limiter les coûts de transport (proximité),



Broyage des branches

- **bois d'œuvre** : cette valorisation est très peu exploitée (essentiellement le peuplier). Certaines essences peuvent être valorisées en grumes* (chêne, frêne, aulnes...) pour différentes utilisations (déroulage/sciage). Pour cela rapprochez-vous des professionnels : scieries, ébénistes, Mission Bocage (02 41 71 77 50)...
- **bois déchiqueté** : les copeaux issus du broyage des branches peuvent être utilisés comme paillage pour des plantations ou comme litière. Tandis que les copeaux issus du broyage de troncs peuvent servir à alimenter la filière bois énergie.

Lorsque l'utilisation d'un broyeur n'est pas possible (accès difficiles, sols humides...), les branches peuvent être poussées au pied d'une haie (hors inondations) afin de servir de refuge pour la faune (gibier...) et ainsi éviter le brûlage.

Matériel nécessaire

Tronçonneuse, débroussaileuse, tire-fort ou treuil, tracteur avec fourche, bateau, tractopelle ou pelleteuse (enlèvement des embâcles)...

Equipement de Protection Individuel (casques, pantalons et chaussures anti-coupures...).

Période D'entretien

D'octobre à mars, pendant la période de repos végétatif (hors gel) et en tenant compte de la nidification des oiseaux.



Recépage d'un aulne glutineux